



Dossier de Presse

Janvier 2017



LE CIRQUE DE NAVACELLES LABELLISÉ GRAND SITE DE FRANCE

Contact presse :

Caroline SALAÜN, Directrice

Mathilde SELIER, Chargée de mission

04 99 54 27 03

grandsitenavacelles@orange.fr

www.cirquenavacelles.com



Sommaire

Communiqué de presse	p3
Le Cirque de Navacelles labellisé Grand Site de France par le Ministère de l'Environnement	p4
Le Cirque de Navacelles, un territoire à couper le souffle	p6
Un territoire d'exception à découvrir	p8
Le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles	p10
Le label Grand Site de France et le Réseau des Grand Sites de France	p11

LE CIRQUE DE NAVACELLES LABELLISE

15^{ème} GRAND SITE DE FRANCE

C'est officiel ! Le Grand Site du Cirque de Navacelles a reçu le **label national « Grand Site de France »**. L'attribution du label a été officialisée le 5 janvier 2017 par la signature de la Ministre de l'Environnement, de l'Energie et de la Mer, Ségolène Royal.

A cheval entre les départements du Gard et de l'Hérault, le Grand Site de Navacelles devient ainsi le **15^{ème} Grand Site de France**, soit le deuxième de l'Hérault après St Guilhem-le-Désert/Gorges de l'Hérault, et le 3^{ème} du Gard après le Pont du Gard et la Camargue Gardoise. Le site s'étend sur plus de 46 000 ha, englobe 19 communes ; il fait partie intégrante du Bien Causses & Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'humanité de l'UNESCO depuis 2011 au titre des « paysages culturels vivants de l'agropastoralisme méditerranéen ».

Le Syndicat Mixte d'Etudes et de Pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles, dont sont membres les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault et les Communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac, est le gestionnaire du site. Sa mission est de protéger, gérer et valoriser ce site remarquable et emblématique qui accueille quelque 250 000 visiteurs par an. Ainsi, le **label marque l'aboutissement d'un travail de longue haleine** porté par le Syndicat Mixte, en lien avec les services de l'Etat, les Départements du Gard et de l'Hérault, les Communautés de Communes et Offices de Tourisme du Lodévois & Larzac (Hérault) et du Pays Viganais (Gard), les CAUE (30 et 34), le CPIE des Causses Méridionaux, ainsi que l'ensemble des élus et professionnels du territoire.

Parmi les actions et aménagements réalisés, on peut noter des études structurantes (plan de circulation et de stationnement, charte paysagère et architecturale, aménagement, valorisation et organisation du hameau de Navacelles, interprétation du patrimoine, activités de pleine nature, plan de communication...), et des actions de réhabilitation du bâti et du patrimoine agro-pastoral (moulins de la Foux, ferme de la Prunarède, maisons de site des Belvédères de Blandas et de la Baume Auriol), de restauration des paysages et d'amélioration de l'accueil du public, de structuration d'une offre touristique durable...

Le Président du Syndicat Mixte, Laurent PONS, Maire de Vissec, précise que « *ce label Grand Site de France, très exigeant, reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir. Nous devons poursuivre les engagements que nous avons pris pour que sa reconduction dans 6 ans ne soit qu'une formalité.* »

Les objectifs du syndicat mixte et de ses partenaires :

1. Préserver, restaurer et gérer le cœur du Grand Site et en particulier le hameau de Navacelles
2. Préserver et dynamiser le grand paysage, en favorisant l'élevage et l'ouverture des milieux
3. Contribuer activement à faire reconnaître la valeur patrimoniale des paysages agropastoraux au sein du Bien Causses & Cévennes

Contact presse

Mathilde Sellier
04 99 54 27 21 - 06 13 10 19 89
ms.grandsitenavacelles@orange.fr

www.cirquenavacelles.com

Le Cirque de Navacelles labellisé Grand Site de France par le Ministère de l'Environnement

Le 5 janvier 2017, Ségolène Royal, Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer, a attribué le label Grand Site de France au territoire du Cirque de Navacelles. Il devient ainsi le 15ème Grand Site de France. Il rejoint les quatre autres Grands Sites de France labellisés en Occitanie : la Camargue Gardoise, le Massif du Canigó, le Pont du Gard et Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault.

Un travail de longue haleine

L'obtention de ce label repose sur la préservation de la richesse des paysages du site et leur mise en valeur.

Les actions menées par le Syndicat Mixte du Cirque de Navacelles, en liaison avec ses partenaires, ont permis la préservation de ce site exceptionnel. Par l'attribution du label Grand Site de France au Cirque de Navacelles, le Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer souligne ainsi la qualité des actions réalisées en faveur de ces paysages. Elles se traduisent notamment par la restauration des éléments du patrimoine culturel, le maintien du paysage typique du territoire et l'amélioration de l'accueil du public.

Dès 1990, le Ministère de l'Environnement approuve le lancement d'une "**Opération Grand Site**" sur le **Cirque de Navacelles**. Cette première étape a porté sur la réhabilitation et la mise en valeur du patrimoine (Moulins de la Foux, Baume Auriol, hameau de Navacelles,...). Puis, le **Syndicat Mixte d'études et de pilotage du Grand Site de Navacelles** est créé le 21 février 2007. Il donne un nouvel élan au projet, permettant de réaliser des études structurantes nécessaires à la connaissance et la compréhension du fonctionnement du territoire.

La mise en œuvre de la seconde phase de l'Opération Grand Site en 2012 permet



Les moulins de la Foux

l'aménagement de lieux d'accueil et prévoit le lancement des études référentes pour la gestion du Grand Site, telles que l'aménagement et la valorisation du hameau de Navacelles, les paysages et l'architecture, la circulation et le stationnement, les Activités de Pleine Nature et l'interprétation du patrimoine.

En parallèle, dès les années 90, se développe sur les causses une prise de conscience du besoin de **préserver les paysages ouverts des causses** en conjuguant les enjeux biodiversité et agricole. En 2011, le territoire est inscrit sur la liste de **patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO** au titre *des paysages culturels vivants de l'agropastoralisme méditerranéen*.

De façon continue, **un grand nombre de patrimoines, particulièrement ceux liés à l'agropastoralisme**, sont restaurés. Ils font actuellement l'objet de stratégie d'interprétation, de valorisation et de mise en tourisme.

Un atout majeur pour le territoire

Le label est une récompense pour le territoire, mais aussi la reconnaissance de son exception et une porte ouverte pour le développement durable local, et ceci sans contrainte réglementaire, excepté celle du bon sens.



L'agropastoralisme

Les réalisations pour le territoire

La labellisation du Cirque de Navacelles reconnaît l'engagement du Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles et ses partenaires pour la gestion durable et la valorisation de son territoire. Tous s'engagent à :

- Mener le programme de restauration des espaces publics du hameau de Navacelles afin de lui restituer pleinement son caractère de beauté, d'harmonie et stimuler sa vitalité ;
- Poursuivre la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement, en favorisant la découverte avec les dispositifs de mobilité douce,

en particulier randonnée pédestre et services de navettes ;

- Mettre en œuvre la charte architecturale et paysagères avec les communes ;
- Mettre en place et animer un dispositif de concertation et d'actions avec les forces vives de l'urbanisme, l'agriculture, la biodiversité et le tourisme pour la préservation du grand paysage ;
- Interpréter le territoire avec cohérence, finesse et répartition réfléchie tout en préservant le mystère de ces grands espaces afin de permettre aux visiteurs et aux habitants de s'immerger, ressentir et découvrir ou redécouvrir ce patrimoine ;
- Assurer la pérennité de la gestion du territoire en donnant les moyens nécessaires à la structure de gestion pour assurer la coordination et le pilotage;
- Et enfin, contribuer activement à la mise en œuvre du plan de gestion du Bien Causses & Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'humanité.

L'attribution du label Grand Site de France au Cirque de Navacelles apportera sans conteste une énergie renouvelée aux collectivités impliquées depuis longtemps dans cette vaste démarche et décuplera l'élan de tout le territoire.

Les dates à retenir :

1990 : Première phase de l'Opération Grand Site

A partir des années 1990 : Volonté de protéger les paysages ouverts des causses

2007 : Création du Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles regroupant les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault et les Communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac

2011 : Inscription au patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO

2012 : Seconde phase de l'Opération Grand Site

2017 : Territoire du Cirque de Navacelles labellisé Grand Site de France

Le Cirque de Navacelles, un territoire à couper le souffle

Un paysage exceptionnel et habité

Au premier abord, le Cirque de Navacelles est un **site géologique grandiose**. Mais de surcroît, il est le **fruit d'une alchimie harmonieuse entre l'homme et la nature**.

Au fond d'un cirque de 2 kilomètres de diamètre et 300 mètres de profondeur, la rivière la Vis a creusé un grand méandre, abandonné naturellement il y a 6000 ans, dessinant ainsi un croissant de prairie fertile au centre duquel pointe le « Rocher de la Vierge ».



Cette palette verte qu'on découvre soudainement depuis les rebords du cirque, contraste puissamment avec les garrigues des pentes abruptes du cirque et les étendues steppiques des plateaux caussenards. Dès le Moyen Age, les hommes ont mis en culture ces terres, aménagé des terrasses et exploité l'abondante ressource hydraulique aux moulins de la Foux. Les délicats aménagements (murets, prairie entretenue, champs en lanières) et les habitations regroupées en trois îlots, ajoutent au caractère spectaculaire la dimension humaine.

Le Cirque de Navacelles est lui-même enserré dans l'ensemble des gorges de la Vis qui se parcourent à pied sur 17 kilomètres depuis Vissec, zone de la Vis à sec, jusqu'à Madières par le fond d'un imposant canyon. Les versants sont colonisés par une végétation méditerranéenne de

garrigue à chênes verts, buis, genévriers et amélanchiers, tachetée de reboisements de pin noir et cèdre. Le long de la Vis, peupliers, saules et aulnes installent des ambiances plus rafraichissantes. Ces espaces constituent des zones d'**habitats privilégiés pour des espèces rares et protégées** : les prairies en bordure de la Vis pour l'orchis parfumé, rare et protégée; les falaises où niche par exemple l'aigle royal ; la rivière où est présente la loutre d'Europe... **Le Cirque de Navacelles, les gorges de la Vis et les rebords des gorges constituent un ensemble patrimonial et paysager très remarquable à l'échelle nationale ce qui lui a valu d'être classé au titre de la loi de 1930 sur les sites.**



On remarque sur les causses les menhirs, cromlechs et dolmens et les nombreuses grottes et abris sous roche qui témoignent de l'occupation humaine au chalcolithique (-3000 av J.C.). L'activité agro-pastorale y a créé jusqu'aujourd'hui de vastes paysages de parcours, quadrillés par les drailles et enclos en pierre sèche, ponctués de cultures en dolines, de lavognes et de massives fermes caussenardes.

Ainsi, les paysages caussenards du Grand Site du Cirque de Navacelles assurent une continuité patrimoniale entre le cœur classé, le Cirque lui-même et ses abords, et le Bien Causses & Cévennes inscrit au Patrimoine Mondial de l'Humanité en 2011 pour ses paysages culturels vivants de l'agropastoralisme méditerranéen.

Le territoire du Cirque de Navacelles c'est ...

- 46 163 ha, comprenant le cirque les gorges et les causses,
- 19 communes, dont 12 en totalité et 14 villages,
- A cheval sur 2 départements (Gard - Hérault)
- A cheval sur 2 Communauté de communes (Pays Viganais - Lodévois et Larzac)
- A proximité de 3 autres Grands Sites (Saint Guilhem-Le-Désert/Gorges de l'Hérault – Salagou-Mourèze – Gorges du Tarn)



Un territoire d'exception à découvrir



Le belvédère de la Baume Auriol (Hérault)



Les belvédères de Blandas (Gard)

250 000 visiteurs annuels profitent des vues très impressionnantes du Cirque de Navacelles depuis les belvédères de la Baume Auriol et de Blandas, et des éléments patrimoniaux remarquables sur les causses.

Le territoire œuvre pour offrir **un accueil de qualité** aux visiteurs. Ainsi, les maisons de sites/Belvédères sont placées aux entrées du cirque, afin d'offrir les services attendus par les visiteurs : la restauration, un point d'information, une boutique de produits du terroir, une salle d'exposition et de projection pour mieux comprendre le site.

Les **produits du terroir** sont valorisés sur le Grand Site de France. En effet, nous les retrouvons sur la carte des restaurateurs ; les agriculteurs accueillent les visiteurs et habitants pour développer la vente directe...

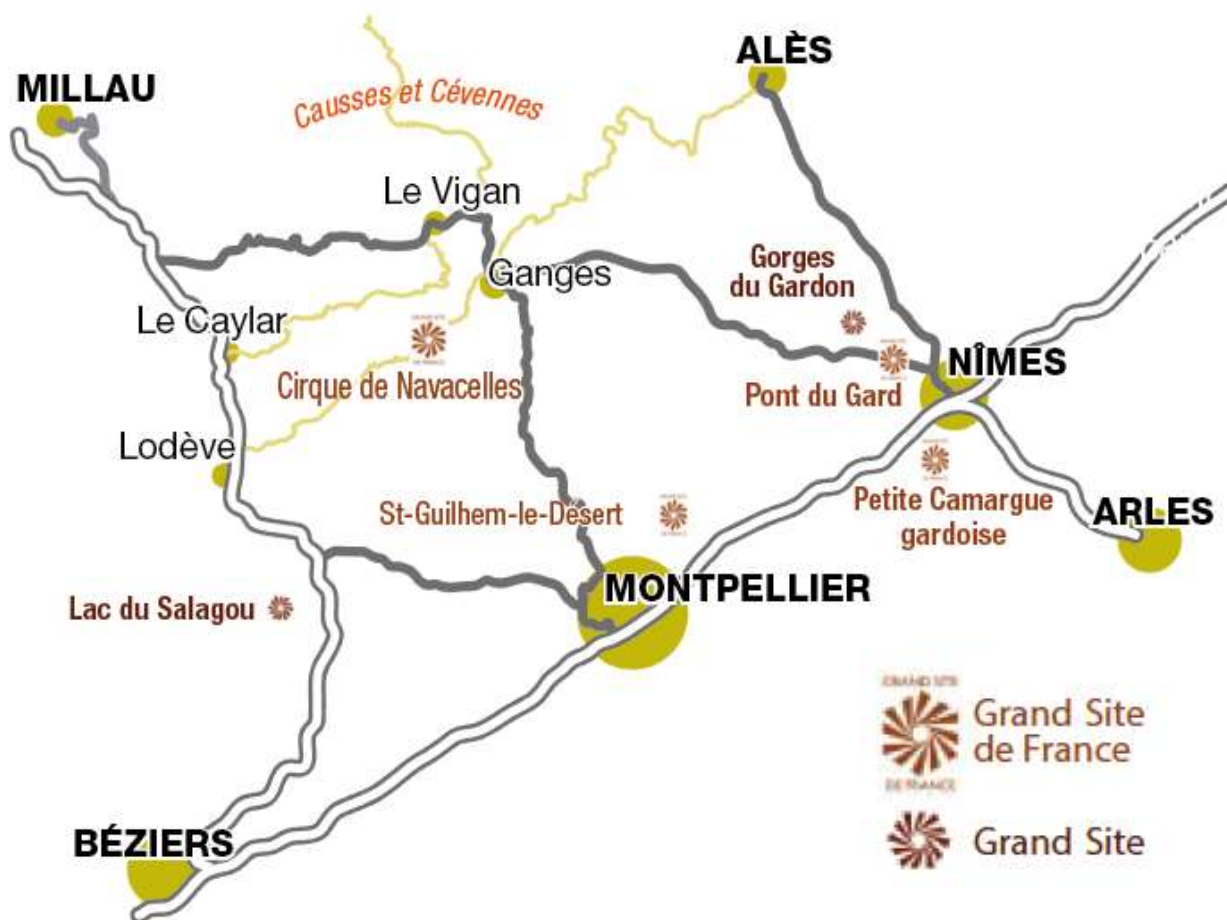


Les **Activités de Pleine Nature** favorisent le tourisme durable en adéquation parfaite avec « l'esprit des lieux » du territoire.

Les visiteurs profitent des 350 km de sentiers balisés pour la randonnée et le trail. Mais aussi les balades équestres (cheval et ânes), VTT et Vélo électrique y sont très appréciés.

Des sentiers d'interprétation et circuits de visites permettent de découvrir les éléments remarquables du territoire du Cirque de Navacelles et notamment des causses.

Le Cirque de Navacelles, à proximité d'autres Grands Sites...



Le Syndicat Mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles

Créé en 2007, le Syndicat Mixte interdépartemental de gestion et de pilotage du Grand Site du Cirque de Navacelles, qui regroupe les Conseils Départementaux du Gard et de l'Hérault et les Communautés de communes du Pays Viganais et du Lodévois et Larzac, marque une étape importante dans la **gouvernance du territoire autour du projet de développement respectueux, de la gestion du site classé, des paysages, du patrimoine et du tourisme...**

Dans une logique d'une coordination globale des projets et des acteurs du territoire, le Syndicat mixte travail en collaboration étroite avec les Communautés de communes, les départements, l'Etat, le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement des causses Méridionaux, les Conseils d'Architecture d'Urbanisme et de l'Environnement, l'Entente Causses et Cévennes...

Ainsi, le rôle du Syndicat mixte et de ses partenaires est de :

1- Préserver, restaurer et gérer le cœur du Grand Site et en particulier le hameau de Navacelles

2- Préserver et dynamiser le grand paysage, en favorisant l'élevage et l'ouverture des milieux

3- Contribuer activement à faire reconnaître la valeur patrimoniale des paysages agropastoraux au sein du Bien Causses & Cévennes, inscrit sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité de l'UNESCO.



*Une équipe soudée !
Délégation présente à la commission Supérieure des Sites le 16 décembre 2016*

www.cirquenavacelles.com

Le mot du Président

Ce label « Grand Site de France », très exigeant, reconnaît à la fois la grande valeur patrimoniale du site, la qualité de son entretien et l'intérêt du projet de préservation, de gestion et de mise en valeur proposé pour l'avenir.

Je suis très profondément attaché aux paysages et à la vie sur notre territoire, car il est bien évident que ces paysages remarquables sont directement liés aux activités quelles qu'elles soient et, en particulier, à l'agropastoralisme.

Ce label est un atout majeur pour le développement de nos campagnes et nous pouvons en être très fiers ; même s'il récompense toutes ces années de travail, il n'est qu'une belle étape et nous devons poursuivre les engagements que nous avons pris pour que sa reconduction dans 6 ans ne soit qu'une formalité.

Laurent Pons,

Président du Syndicat Mixte du Cirque de Navacelles et Maire et Vissec

Le label Grand Site de France et le Réseau Grands Sites de France



Les Grands Sites de France, des lieux source d'inspiration

Ces paysages sont évocateurs d'espace, de lumière, de beauté, de ressourcement et d'inspiration. L'objectif est de **préserver, faire vivre et gérer de façon responsable ces paysages classés parmi les plus connus et les plus emblématiques de notre pays**, afin que chacun, habitant ou visiteur, puisse en jouir aussi bien aujourd'hui que demain.

Le label, la reconnaissance du travail accompli

Pour soutenir et reconnaître les démarches de développement durable menées par les gestionnaires de sites, l'Etat a créé en 2003 un label de développement durable, le Label Grand Site de France, inscrit depuis mai 2010 au code de l'environnement (art. L341-15-1).

Le label est officiellement décerné par le Ministre de l'Environnement, de l'Énergie et de la Mer. Accordé pour une période de six ans, il reconnaît que le gestionnaire préserve les caractéristiques paysagères, naturelles et culturelles du site. Il certifie qu'il entretient et gère le site suivant les principes du développement durable et qu'il veille à ce que la fréquentation touristique reste compatible avec la préservation des milieux naturels et les conditions de vie des habitants.

Tous les sites membres du Réseau Grand Site de France ne sont pas labellisés. Toutefois, l'ensemble des membres travaille activement pour obtenir le label ou pour le prolonger.

Le Réseau des Grands Sites de France, un lieu d'échange et de partage

Créé en 2000, le Réseau des Grands Sites de France (RGSF), association loi 1901, regroupe des collectivités locales gestionnaires Grands Sites de France déjà labellisés ou en projet. Celles-ci assurent la préservation, la gestion et la mise en

valeur de sites naturels classés, reconnus au niveau national, voire international.

Le Réseau apporte à ses membres un appui technique et des compétences en matière de préservation, de gestion et de mise en valeur des paysages remarquables : ateliers de travail sur site, missions d'expertise, publications, formations...

Actuellement présidé par M. Louis Villaret, également Président du Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges-de-l'Hérault, le Réseau compte aujourd'hui 15 Grands Sites de France labellisés, dont le Cirque de Navacelles, et 24 autres sites engagés dans une démarche pour l'obtenir un jour.

Le Réseau des Grands Sites de France en quelques chiffres :

- 15 Grands Sites de France
- 24 sites engagés dans une démarche d'excellence pour obtenir un jour le label Grand Site de France
- plus de 32 millions visiteurs par an

À l'horizon 2030 :

- 40 à 50 Grands Sites de France labellisés et de 30 à 40 en projets

www.grandsitedefrance.com



Contacts :

Syndicat Mixte du Cirque de Navacelles

Caroline SALAÜN, Directrice

Mathilde SELLIER, Chargée de mission

04 99 54 27 03

3 avenue du Sergent Triaire

30120 Le Vigan

grandsitenavacelles@orange.fr

www.cirquenavacelles.com/

Réseau des Grand Sites de France

Soline Archambault

99 rue de Vaugirard

75006 PARIS

01 48 74 67 44

solinearchambault@grandsitedefrance.com

www.grandsitedefrance.com

Réalisation : Syndicat mixte du Grand Site du Cirque de Navacelles - Janvier 2017

Crédits Photos : Syndicat mixte du Grand Site de Navacelles, CPIE des Causses méridionaux, Communauté de communes du Lodévois et Larzac, Communauté de communes du Pays Viganais.